

combattions était hostile au projet. C'est à peu près la seule fois que le "Hansard" ait servi à quelque chose, si je me rappelle bien. D'ailleurs, je n'approuve pas absolument l'honorable ami qui siège à ma droite, relativement à la répartition de la besogne entre les deux Chambres. Je suis quelque peu en faveur d'un compromis, et je crois qu'il serait bon si les chefs des deux partis s'entendaient sur cette question, de présenter dans cette Chambre une mesure comme celle qui occupe la Chambre des Communes et continuera de l'occuper jusqu'à la chute de la première neige afin d'assurer dans le pays des élections honnêtes. Cela vaudrait beaucoup mieux que le système actuel. A moins qu'un parti n'ait eu vue, en présentant une pareille mesure, de s'assurer d'avantages contre le parti opposé, il n'y a pas de raisons pour empêcher les deux partis de s'entendre pour faire adopter des lois propres à avoir l'honnête opinion des électeurs du pays et à faire élire les membres du parlement par des moyens honorables au lieu de falsifier les bulletins et de manipuler les boîtes de scrutin. Je suppose qu'on ne pourra guère atteindre ce but tant que l'esprit de parti prévaudra dans le pays comme il prévaut aujourd'hui. Je viens d'indiquer quelques-unes des causes qui tendent, à mon avis, à allonger les sessions. Si le gouvernement se hâtait de présenter ses bills et de répondre honnêtement aux questions qui lui sont posées, quatre-vingt-dix-neuf pour cent des discussions oiseuses seraient évitées dans l'autre Chambre relativement aux mesures qui lui sont soumises.

L'honorable M. ROSS (Middlesex) : Je partage quelque peu l'avis de l'honorable sénateur d'Halifax, bien que j'estime que nous devons remercier l'honorable sénateur de Wellington d'avoir soulevé la question. Je crois que la réglementation des discussions qui prolongent dans l'autre Chambre les sessions et toutes autres questions semblables sont des choses que nous ne pouvons régler que s'il est prouvé que la conduite de l'autre Chambre empêche le fonctionnement de nos institutions parlementaires ou jette du discrédit sur le parlement du pays. Sans doute, le Sénat, qui est une branche du parlement, est intéressé à maintenir la

dignité du parlement représenté par la Chambre des communes ou par cette Chambre-ci. D'ailleurs, si j'étais un membre de la Chambre des communes, je n'aimerais pas qu'une autre Chambre intervint relativement à la longueur de la session ou à la longueur de la discussion ou la manière dont la Chambre des communes conduit ses affaires. Il va sans dire que cette session-ci est une longue session, il va sans dire qu'il y a déjà eu de longues sessions et je sais, après avoir siégé onze ans dans la Chambre des communes, que les discours qui s'y prononcent sont trop longs, et peut-être, dois-je, avec d'autres honorables membres de cette Chambre, reconnaître que j'ai moi-même péché sous ce rapport-là. J'ai dit que dans la Chambre des communes anglaises la discussion était on ne peut plus limitée. Je crois que d'autres honorables sénateurs peuvent corroborer mon assertion. On a dit qu'en discutant la question de la grande guerre sud-africaine, Chamberlain exposa les vues du gouvernement et les défendit en vingt-cinq minutes. Je ne crois pas qu'un membre de notre Chambre des communes aurait pu faire une pareille défense dans un espace de temps aussi court. Il n'y a aucun doute qu'un gouvernement de parti est exposé à faire un pareil abus, si vous pouvez appeler cela un abus. Il n'y a aucun doute que d'après notre système, une opposition bien organisée et résolue peut entraver le gouvernement. Un cynique a dit que dans un gouvernement de parti la moitié des hommes les plus habiles du pays passent leur temps à dépriser l'autre moitié qui administre les affaires du pays. Il peut y avoir du vrai dans cette assertion; mais ce sont des choses inhérentes au gouvernement parlementaire et nous devons laisser décider de pareilles questions par les membres de la Chambre des communes et par le public, qui, après tout, doivent savoir ce qui doit être fait, et nous devons, de plus, exprimer en termes convenables notre opinion et dire que tout tend à prolonger les sessions. J'admets, avec l'honorable sénateur de Wellington, que la prolongation des sessions, peut donner les mauvais résultats dont il parle. Les hommes d'affaires font de grands sacrifices en s'absentant de leurs foyers pour assister aux séances du parlement et tra-